



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 67858

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport de la Cour des comptes « Les comptes et la gestion de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Épareca) » de mai 2014. Dans ce rapport, la Cour préconise de facturer les prestations d'études commerciales réalisées en amont de l'investissement ainsi que les expertises « flash » qui doivent apporter un premier éclairage sur les perspectives de reploiement commercial, compte tenu du besoin de ressources élevé de l'établissement. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67858

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9197

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)